



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

**Avenant à la convention d'établissement et d'exploitation du réseau
de vidéo communication de Niort - Câblage du secteur des
Nardouzans, route de Chaban**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Urbanisme

Avenant à la convention d'établissement et d'exploitation du réseau de vidéo communication de Niort - Câblage du secteur des Nardouzans, route de Chaban

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le présent avenant a pour but de définir les conditions dans lesquelles FRANCE TELECOM établit et exploite, sur la commune de Niort, les infrastructures, câbles et équipements nécessaires à la desserte du secteur de la route de Chaban au lieudit "les Nardouzans", à Souché, situé en dehors du périmètre de la zone câblée.

Cette extension entre dans le cadre de l'article 8 de la convention signée le 09/06/87 entre les parties.

Pour le financement de l'établissement du réseau, il est convenu que, compte tenu de l'extension hors zone contractuelle, la Ville de Niort contribuera à l'investissement à hauteur de 82 000 Frs HT.

L'extension de ce réseau permettra le raccordement au câble de tout nouvel aménagement à venir dans ce secteur. La première opération concerne le lotissement communal "les Nardouzans" où a été mis en place le Service d'Antenne par le Câble.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant à intervenir entre la Ville et France Télécom
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 1997, Fonction 922 Sous fonction 211 article 65711.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)